

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 juin 2026.

Etaient présents :

Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT,
Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU,
M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD,
M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET,
M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL,
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET,
Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX,
Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam
CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, M. Geoffroy LANG, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Romain AJOUX
M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
Mme Maryse VUERLI avec pouvoir à M. Geoffroy LANG

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 8 juillet 2026

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La Décision Modificative (DM) n°1 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire. Elle a été précédée par :

- Le Budget Primitif (BP) du budget principal de la Ville adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 23 février 2026,

Les sections de fonctionnement et d'investissement nécessitent d'être ajustées afin de prendre en compte les effets de la loi de finances pour 2026 qui n'ont pas pu être anticipés. Des ajustements sont également nécessaires afin d'assurer la réalisation des actions quotidiennes et projets de la Ville sur l'exercice 2026.

La première Décision Modificative de l'exercice 2026 réajuste les prévisions budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		-35 220,67 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		78 509,12 €
60623	Alimentation	2 550,00 €
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	2 500,00 €
60636	Habillement et vêtements de travail	600,00 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €
6068	Autres matières et fournitures	20 700,00 €
611	Contrats de prestations de services	-100,00 €
61358	Locations	1 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	2 929,12 €
61558	Autres biens mobiliers	6 000,00 €
6156	Maintenance	-1 650,00 €
6188	Autres frais divers	5 000,00 €
6228	Divers	13 909,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00 €
6234	Réceptions	0,00 €
6238	Divers	0,00 €
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 171,00 €
6251	Déplacements, voyages et missions	7 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	-10 000,00 €
6288	Autres	18 500,00 €
63512	Taxes foncières	1 600,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL		-50 000,00 €
64131	Rémunérations	-4 245,00 €
6455	Cotisations assurance du personnel	-4 675,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	-4 535,00 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales	-3 000,00 €
6475	Médecine du travail, Pharmacie	-5 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	-545,00 €
6488	Autres charges de personnel	-28 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		16 062,00 €
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	16 062,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-5 592,80 €
65568	Traitement DIB	16 000,00 €
65748	Subventions autres personnes de droit privé	-10 000,00 €
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	-11 592,80 €
66 - CHARGES FINANCIERES		-74 198,99 €
66112	Intérêts - Rattachements des ICNE	-74 198,99 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		0,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-217 076,20 €

RECETTES	-252 296,87 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 445,66 €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	20 445,66 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	61 882,48 €
70323 Redevance occupation du domaine public	61 406,48 €
70878 Remboursement de frais par des tiers	476,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	0,00 €
731 - FISCALITE LOCALE	60 621,00 €
73118 Autres contributions directes	19 333,00 €
73123 Taxe additionnelle sur les droits de mutation	40 000,00 €
73132 Taxe sur les pylônes électriques	1 288,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-478 173,26 €
74111 Dotation forfaitaire des communes	-295 000,00 €
741123 Dotation de solidarité urbaine	18 049,00 €
744 FCTVA	23 428,74 €
74718 Autres	3 061,00 €
7472 Régions	1 500,00 €
7473 Départements	800,00 €
74751 GFP de rattachement	7 200,00 €
747888 Autres	26 600,00 €
74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	-348 910,00 €
74834 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	85 437,00 €
7484 Dotation de recensement	-339,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82 927,25 €
752 Revenus des immeubles	74 994,25 €
75888 Autres	7 933,00 €
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	0,00 €
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00 €

DEPENSES	82 325,13 €
001 - SOLDE D'EXECUTION	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSES	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-39,65 €
2128 Autres agencements et aménagements	-17 500,00 €
21318 Autres bâtiments publics	16 000,00 €
215738 Autre matériel et outillage de voirie	-8 700,00 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	-20 000,00 €
21621 Biens sous-jacents	500,00 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	1 683,35 €
2188 Autres	27 977,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	24 410,80 €
2313 Constructions	-21 000,00 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	45 410,80 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	50 000,00 €
261 Titres de participation	50 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	7 953,98 €
4581 Travaux exécutés d'office	7 953,98 €

RECETTES	283 381,11 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	0,00 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	82 977,40 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	5 000,00 €
10251 Mécénat	5 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	182 373,73 €
1311 Etat et établissements nationaux	42 322,83 €
1318 Autres	8 332,00 €
1321 Etat et établissements nationaux	131 718,90 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 076,00 €
1641 Emprunt d'équilibre	16 020,22 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	5 076,00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	7 953,98 €
4581 Travaux exécutés d'office	7 953,98 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-217 076,20 €

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement (hors transfert à la section d'investissement) : - 35 220.67 €

Les **charges générales** sont augmentées de 78 509.12 € avec un transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement afin de procéder à un ajustement des imputations comptables à hauteur de 41 000 €.

Aussi, une somme de 17 000 € est destinée au développement des relations internationales de la Ville avec :

- L'exposition temporaire « *Ensemble. Trésors précieux de 750 ans de rencontres franco-allemandes* » se tiendra au Hauptstaatsarchiv Stuttgart du 16 avril au 24 juillet 2026.
Le service des Musées de la Ville a été contacté par le Hauptstaatsarchiv Stuttgart pour accueillir cette exposition au musée du Château en octobre 2026. Afin d'organiser cette exposition, une somme de 10 000 € est nécessaire.
- Un déplacement à Saint-Charles aux Etats-Unis (7 000 €).

Les **dépenses de personnel** sont diminuées de 50 000 € suite à une actualisation des prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

Les **atténuations de produits** sont augmentées de 16 062 € afin d'ajuster le montant du reversement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) suite à la réception de la notification.

Les **autres charges de gestion courante** sont diminuées de 5 592 € avec divers ajustements dont des crédits supplémentaires relatifs au traitement des DIB et aux déchets de balayage, à une diminution des dépenses d'informatique en nuage et au retrait de 10 000 € de subvention dans le cadre de Cités Educatives (fin de collaboration avec l'AFEV).

Les **charges d'intérêts** sont diminuées de 74 198.99 € correspondant au retrait des intérêts courus non échus (ICNE), avec un objectif de mobilisation de l'emprunt sur le mois de décembre 2026.

Recettes de fonctionnement : - 252 296.87 €

Les **produits du service et du domaine** sont augmentés de 61 882.48 € et concernent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public non prévisibles au budget primitif (participation des restaurateurs du Port de plaisance, du Parc du Prés-la-Rose et de l'Esplanade du Château) ainsi qu'à une modification d'imputation comptable (redevances d'occupation du domaine public initialement imputées sur les baux commerciaux).

La **fiscalité locale** est augmentée de 60 621 € avec une hausse de 40 000 € de la taxe additionnelle aux droits de mutations à titres onéreux (DMTO) et l'inscription de crédits relatifs aux rôles supplémentaires sur exercices antérieurs correspondant à des régularisations de taxe foncière.

Les **dotations et participations** sont diminuées de 478 173.26 €. Cette évolution fait suite, d'une part à la réception des notifications des montants de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avec la suppression pure et simple de la part forfaitaire (-295 000€) et un ajustement à la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (+18 049€).

D'autre part, la loi de finances pour 2026 implique également une diminution significative des allocations compensatrice de taxe foncière sur les bâtiments industriels à hauteur de -348 910 €, soit 19,3%

En contrepartie, il est alloué pour l'exercice 2026 une allocation compensatrice de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 85 437 € (état 1259).

Le FCTVA en fonctionnement est revu à la hausse (+23 428 €) suite au contrôle de la Préfecture du Doubs.

Suite à réception de notifications, notamment dans le cadre du Contrat de Ville Unique (CVU), des participations sont ajustées ou inscrites avec :

- Des participations de la CAF : 26 600 € ;
- Des participations de PMA : 7 200 € ;
- Des participations de l'Etat : 5 000 € ;
- Une participation de la Région : 1 500 € ;
- Une participation du Département : 800 €.

Les **autres produits de gestion courante** sont augmentés de 82 927.25 € et correspondent principalement aux revenus des immeubles suite à l'application des indices de révision des loyers, et à l'ajustement des recettes d'amendes administratives (dépôts sauvages).

Le chapitre des **atténuations de charges** se voit augmenter de 20 445.66 € suite à des remboursements sur rémunération du personnel supérieurs aux inscriptions du budget primitif.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : + 82 325.13 €

Les immobilisations corporelles sont diminuées de 39.65 € avec un transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, afin de procéder à un ajustement des imputations comptables (cf. fonctionnement).

Ce chapitre comprend également l'acquisition d'un four à poterie qui sera installé au Centre Culturel Simone Veil suite au succès de l'atelier.

Les immobilisations en cours sont augmentées de 24 410.80 € principalement en raison de l'ajustement des dépenses de génie civil liées à la vidéoprotection.

Une inscription de 50 000 € est prévue afin de participer à **l'augmentation du capital de la SCIC FCSM**.

Une **opération pour compte de tiers** est créée à hauteur de 7 954 € : elle correspond à la refacturation des Signalisations Lumineuses Tricolores entre la Ville et PMA.

Recettes d'investissement (hors emprunt) : + 283 381.11 €

Les produits des cessions d'immobilisations sont augmentés de 82 977 € correspondant à plusieurs ventes de biens immobiliers réalisées en début d'année 2026 :

- Echange entre le 33 et le 35, rue du Docteur Flamand : 44 550 € ;
- Vente de l'ancienne fourrière 16, rue Jules Grosjean : 23 000 € ;
- Vente de quatre parcelles rue du maréchal Juin pour l'aménagement des abords du collège de Bethoncourt : 11 943 € ;
- Vente d'un terrain 8, rue Pascal : 3 484 €.

Le chapitre des subventions d'investissement est abondé de 182 374 € avec :

- Une subvention de la DRAC pour le déménagement des œuvres dans le cadre de la Reconversion du site du Château à hauteur de 119 719 € ;
- Une subvention de l'ANS pour l'aire de fitness intergénérationnelle de la Petite Hollande : le solde de la subvention n'avait pas été perçu en 2025 en raison d'une divergence d'interprétation des dépenses éligibles. Par prudence, cette somme n'a pas été inscrite au budget primitif 2026. L'ANS ayant finalement procédé à son versement, il convient de l'intégrer au budget (+42 300€).
- Une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour la réfection de la toiture de l'école maternelle du Mont-Chevis : 12 000 €.

L'opération pour compte de tiers est créée également en recettes et correspond à la refacturation des Signalisations Lumineuses Tricolores entre la Ville et PMA.

III) EN CONCLUSION

La décision modificative n°1 du budget principal est équilibrée par :

- Une diminution du transfert de la section de fonctionnement la section d'investissement de 217 076.20 €
- Une augmentation de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de 16 020.22 €, portant son montant total à 5 428 442.57 €, contre 5 412 422.35 € inscrit au budget primitif 2026.

La décision modificative fait par ailleurs apparaître :

- Une épargne brute de 3 533 136 € contre 3 750 213 € au budget primitif ;
- Une épargne nette de 13 136 € contre 230 223 € au budget primitif ;
- Une capacité de désendettement de 9.81 ans contre 9.24 ans au budget primitif.

Si l'affectation d'une partie de résultat 2025 en fonctionnement (400 000 €) permet d'atténuer budgétairement les conséquences de la loi de finances 2026, les niveaux d'épargnes sont impactés dans la mesure où le R002 n'est pas pris en compte dans leur calcul.

Cette situation impacte également la capacité de désendettement, qui repose sur le rapport entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette, bien que ce dernier reste inchangé.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Pour	:	28
Contre	:	7
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juillet 2026